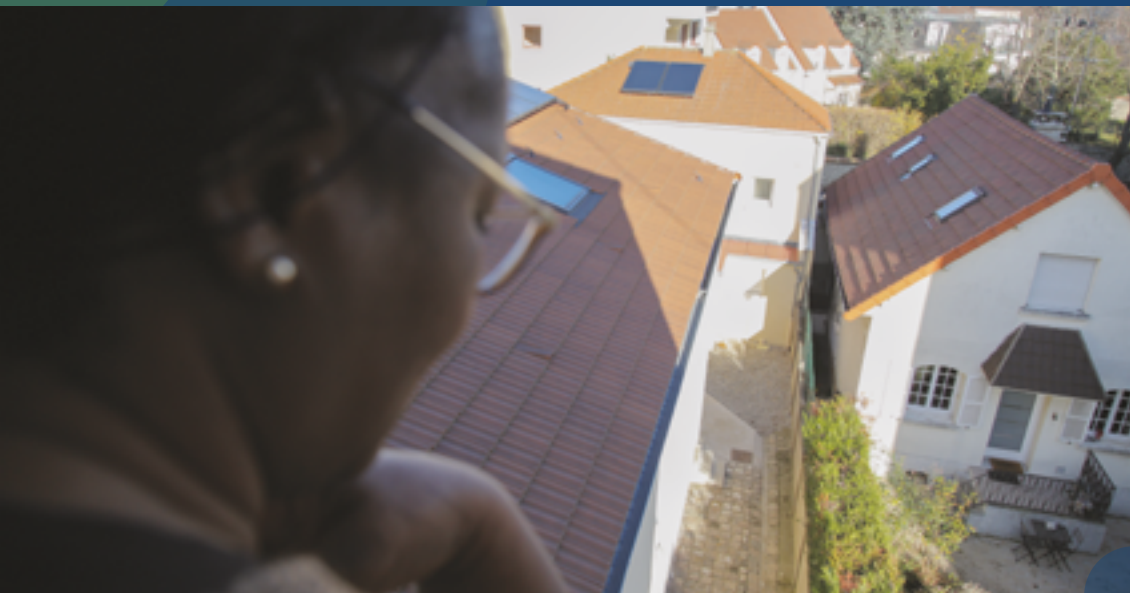


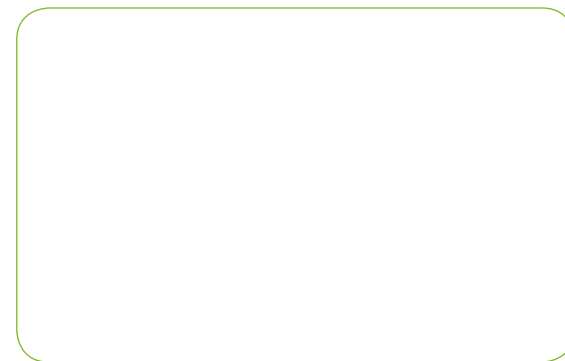
Donnez du **sens** à votre patrimoine

La Fapil, un **réseau** national



**Votre agence** est membre de la Fapil, fédération associative qui rassemble toutes les AIVS® en France.

**44 AIVS®**  
**16 000 logements**  
**4 000 ménages relogés**  
chaque année



Janvier 2018 – Conception : pascalridel.com – Photographie : © James Keogh



**Vous avez un logement disponible à la location?** Grâce à notre réseau d'Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®), louez votre logement en toute sérénité à des ménages dotés de petits revenus.

**Confier son logement en gestion à une AIVS®, c'est la certitude de bénéficier d'une gestion professionnelle de son patrimoine tout en permettant à des personnes de construire un projet d'insertion durable.**

Grâce à l'action de milliers de propriétaires partout en France, plus de **4 000 nouveaux ménages sont logés** chaque année dans notre réseau!



**Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement**

6, avenue du Professeur André Lemierre  
75020 Paris  
contact@fapil.net  
www.fapil.net

Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

**Vous êtes propriétaire ?**

Confiez **votre logement** à une Agence Immobilière à Vocation Sociale



# L'AIVS® : une expertise en immobilier solidaire

## Une gestion de proximité

## Vos avantages

**Votre AIVS® détient la carte professionnelle d'Agent immobilier** et répond à l'ensemble des obligations légales et réglementaires de ce secteur.

**Votre AIVS® est agréée par l'État** « organisme d'intermédiation locative », c'est-à-dire spécialiste de la gestion locative à caractère social.

**Votre AIVS® est labellisée par la Fapil, principal réseau national :** elle répond donc à un cahier des charges exigeant qui garantit la qualité de ses prestations.

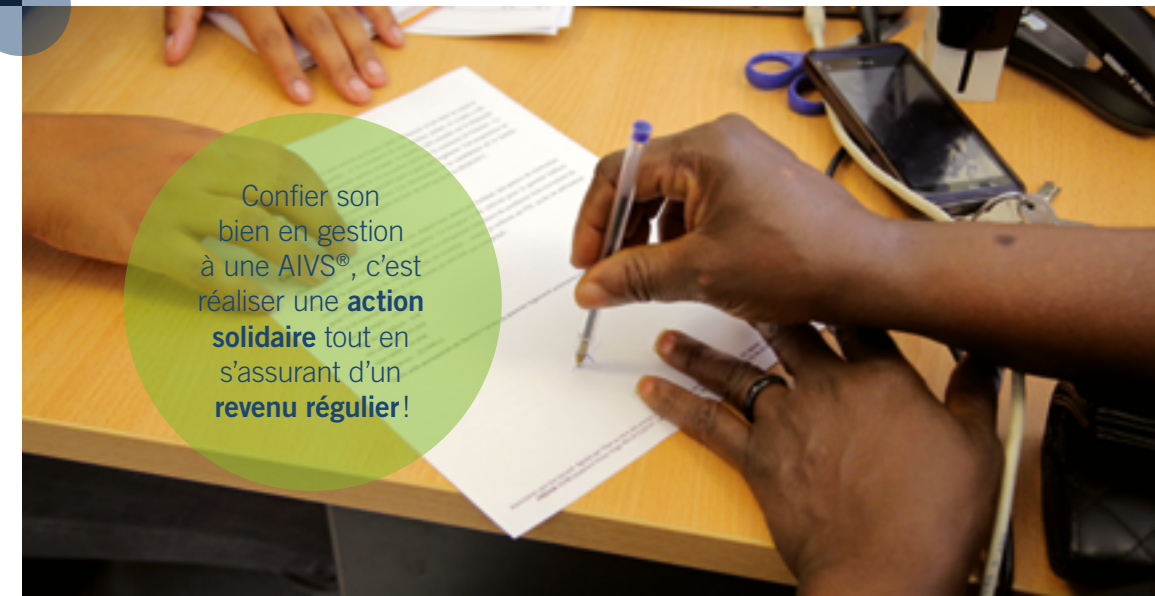


- ⦿ **Une sécurisation des loyers :** vous avez la possibilité de souscrire une assurance contre le risque d'impayés (Visale ou autre garantie).
- ⦿ **Des abattements fiscaux importants :** jusqu'à **85 %** des revenus fonciers en conventionnant avec l'ANAH votre logement pour une durée de 6 ou 9 ans.
- ⦿ **Une prime complémentaire** peut vous être accordée au moment de la mise en location.
- ⦿ **Des conseils techniques et la mobilisation d'aides financières** pour réaliser si nécessaire des travaux dans votre logement avant sa mise en location.
- ⦿ Une aide et des conseils **pour remplir votre déclaration de revenus fonciers.**



En plus des missions classiques de gestion locative, votre AIVS® est en relation constante avec le locataire :

- ⦿ **Elle effectue une étude approfondie des candidatures** pour adapter le loyer aux ressources du locataire et limiter ainsi le risque d'impayés.
- ⦿ **Elle agit pour assurer le paiement du loyer :**
  - En aidant le locataire à ouvrir ses droits (APL, CAF, ...).
  - En l'accompagnant si besoin à la gestion de son budget.
- ⦿ **Elle veille à l'entretien du logement :**
  - Suivi technique régulier et conseils au locataire.
  - Intervention d'un réseau de prestataires qualifiés.



Confier son bien en gestion à une AIVS®, c'est réaliser une **action solidaire** tout en s'assurant d'un **revenu régulier!**